

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet AQUITILIA Saint Caprais de Bordeaux sur la commune principale de l'AIOT 50 Route de Creon 33880 Saint-Caprais-de-Bordeaux.

La référence de votre dossier est A-3-2VMDO0K76 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 11/12/2023 à 10h09 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **51216692700016**

Raison sociale **AQUITILIA**

Forme juridique **SARL**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

27 rue Alessandro Volta

33700 MERIGNAC

Signataire

Qualité : **Directeur**

Référent

Fonction : **Responsable d'exploitation**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **AQUITILIA Saint Caprais de Bordeaux**

Description des activités :

Les activités exercées par la société AQUITILA sur ce site sont : • Réception et valorisation des déchets verts et de déchets non dangereux de bois, • Production, vente de composts, terres, terreaux, paillage pour les particuliers et professionnels

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **50 Route de Creon 33880 Saint-Caprais-de-Bordeaux**

X : 428130

Y : 6413790

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
					La totalité des déchets verts collectés sur le site

2794

2794-2

Broyage de
déchets verts

Quantité de
déchets traités 29 tD
/j

sont
broyés sur
ce même
site. Cette
rubrique
est donc
plus
appropriée
que la
rubrique
ICPE 2716
déclarée le
29/04
/2020 par
le
précédent
exploitant.
De même
la rubrique
2260.1.b
n'est pas
appropriée.

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets verts broyés sur site sont en partie compostés sur site et en partie expédiés sur d'autres sites pour compostage. Les résidus de broyage des déchets verts sont des paillis vendus pour réemploi paysagé. Les déchets de bureaux et locaux sociaux sont éliminés par le service public de collecte des déchets.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Présence d'extincteurs en nombres et natures appropriés. Présence d'un RIA sur la zone d'exploitation. Présence d'un poteau incendie public de 60m3/h devant l'entrée du site.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Déclaration initiale d'ICPE sous SARL DICXY ENVIRONNEMENT	29/04/2020	SPE - DDTM de Bordeaux
Déclaration de changement d'exploitant - nouvelle exploitant société AQUITILIA	08/11/2023	SPE- DDTM de Bordeaux
Déclaration initiale d'ICPE n°A-3-8D851QL2N pour rubriques 2170-2 et 2171	28/11/2023	SPE-DDTM de Bordeaux

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)